PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

20
élections
municipales
20

Metz, le mardi 11 mars 2020

Organisation de la salle de presse et accréditations

La préfecture assurera, les dimanches 15 et 22 mars 2020, le recueil, la saisie et la transmission au ministère de l'Intérieur des résultats des élections européennes. À cet égard, le service communication de la préfecture de la Moselle prépare l'organisation et les modalités de déroulement de cette soirée électorale.

Afin d'organiser au mieux cette soirée électorale, qui se tiendra dans les salons de la préfecture, nous souhaitons établir la liste des médias souhaitant participer à la soirée électorale (un message de recensement des besoins ayant été envoyé le 4 février 2020). Le dispositif de base prévoit la mise à disposition dans un espace presse dédié d'une imprimante, fax, poste de téléphone fixe, et de la wi-fi, (les ordinateurs ne sont pas fournis).

Horaires et accès à la salle de presse :
Les journalistes accrédités devront se présenter à partir de **19h30** au niveau de la cour d'honneur de l'hôtel préfectoral. Un badge leur sera remis sur présentation de la carte de presse ou d'une carte d'identité.

Le stationnement sur le parvis, le soir des élections, ne sera autorisé que pour les cars régie.
Les accès seront exceptionnellement et temporairement autorisés pour les véhicules des techniciens transportant du matériel à installer dans l'espace presse.

Les moyens matériels :
Sous réserve d'une demande formulée par retour de courriel, les journalistes disposeront d'une place avec un accès internet. Cependant, pour des raisons matérielles et pratiques, il est conseillé aux journalistes de se doter de téléphones portables pour passer les appels.

Un fax sera mis à la disposition des journalistes en salle de presse.

Informations complémentaires :

Les personnalités invitées dans les salons de la préfecture sont les parlementaires mosellans, les conseillers régionaux et départementaux, les têtes de listes dans les communes les plus peuplées du département.

PRÉFET
DE LA MOSEL
Liberté
Égalité
Fraternité

20 élections municipales 20

Consultation des candidatures aux élections municipales 2020
Dès à présent, la liste des candidatures aux élections municipales est publiée en ligne sur : **https://elections.interieur.gouv.fr/municipales-2020/**

Consultation des taux de participation estimatifs et des résultats provisoires :
Lors de ces journées, les estimations de taux de participation à 12h00 et à 17h00 seront communiqués et les résultats provisoires seront publiés dès 20h00. Ces résultats provisoires seront également dès 20h00, mis en ligne sur le site : **http://elections.interieur.gouv.fr/**

L'ensemble des résultats provisoires du scrutin aux niveaux national, régional, départemental et communal, rafraîchis très régulièrement, y sera publié.

Communication des résultats à partir de 20h00

* Résultats
Un site internet spécifique sera mis en ligne pour diffuser les résultats aux formats HTML et XML, actualisés en temps réel, commune par commune :
https://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/MUNICIPALES2020/

Des jeux d'essai seront publiés et mis à la disposition de la presse à l'adresse suivante :
https://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections/telechargements/EssaiMUNICIPALES2020/

Pendant la soirée électorale, les résultats provisoires seront également transmis au fil de l'eau et immédiatement par messagerie électronique à notre fichier presse.

Communication des résultats à la fin de la soirée électorale

L'ensemble de notre fichier presse sera destinataire, en fin de soirée, des résultats définitifs pour le département de la Moselle :
• le fichier .txt (à ouvrir sous calc avec séparateur en point-virgule) avec les résultats complets et définitifs pour les communes de la Moselle (bureaux de vote inclus) ;
• le fichier .pdf avec les résultats complets et définitifs pour les communes de la Moselle.

Merci de bien vouloir nous informer impérativement votre présence **pour le jeudi 12 mars 2020 à 18h00.**

Nous restons à votre disposition.
Le service départemental de la communication interministérielle

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

20 élections municipales 20

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020
FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION PRESSE ET RECENSEMENT DES BESOINS

Présent le dimanche 15 mars 2020		Présent le dimanche 22 mars 2020	

A renvoyer dès que possible par mail ou par courrier accompagné d'un **scan** d'une **photocopie de la carte de presse (obligatoire)** et d'une **pièce d'identité en cours de validité (techniciens)** :

Fiche à retourner au service presse de la préfecture par mail à :

pref-communication@moselle.gouv.fr

Avant le jeudi 12 mars 2020 à 18h00 au plus tard

Les demandes qui ne seront pas accompagnées de ces documents ne pourront pas être prises en compte. Les badges devront être retirés sur présentation d'une carte de presse ou d'une carte d'identité, **le 15 mars 2020 à partir de 19h30 pour le 1er tour de scrutin, et le 22 mars 2020 pour le 2ème tour de scrutin.**

NOM DU MEDIA : ……

Nom et prénom des journalistes à accréditer pour l'accès à la salle de presse :

Nom	Prénom	Numéro de portable

Car régie (type et couleur) :	Immatriculation :

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus d'accréditation sans préjudice des poursuites pénales prévues par la législation française.

Date et signature de l'intéressé(e) :